



congés payé par anticipation

Par **jmwasa**, le **18/01/2010** à **16:28**

Bonjour à tous.

je suis chauffeur routier et mon employeur (en redressement judiciaire) a "perdu" un contrat chez un sous traitant dont j'étais le chauffeur.

depuis quelques temps celui ci pour pallier à ce manque d'activité m'a pris tout mes congés payés et commence à m'en prendre par anticipation sans mon consentement.

en a-t-il le droit?

merci pour vos réponses

Par **miyako**, le **18/01/2010** à **21:35**

Bonsoir ,

Non l'employeur ne peut imposer des CP par anticipation , sans l'accord implicite du salarié (accord écrit). A noter également qu'aucun accord d'entreprise ne peut prévoir cette possibilité , sans l'accord individuel des salariés concernés.

Amicalement vôtre.

suji Kenzo

sujikenzo@yahoo.fr